

collegien.fr



Marne & Gondoire

AGGLO

TARIFS DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

ENFANCE/JEUNESSE 3-17 ANS





Applicables au 6 janvier 2025

La tarification par tranche selon le Quotient Familial est appliquée à l'ensemble des activités et accueils de 3 à 17 ans, hors séjours.

Le Quotient Familial est établi d'après l'Avis d'imposition sur les revenus du foyer de l'enfant. Il tient compte des revenus et de la composition du foyer. Il est réévalué tous les ans lors du renouvellement du dossier enfance et jeunesse (nouvel avis à fournir chaque année scolaire) et enregistré pour l'année scolaire.

COMMENT CALCULER SON QUOTIENT ?

Revenu Fiscal de Référence divisé par nombre de parts divisé par 12 = Votre quotient familial

Le Revenu Fiscal de Référence et le nombre de parts sont rappelés sur la 1^{ère} page de l'avis d'imposition sur les revenus. Dans le cas de foyers aux avis distincts pensez à cumuler les deux montants ainsi que le nombre de parts.

Reportez-vous à présent au tableau ci-dessous pour consulter la tranche dans laquelle se situe votre quotient.

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES TARIFAIRES
Jusqu'à 299,99 €	1
Entre 300 € et 599,99 €	2
Entre 600 € et 899,99 €	3
Entre 900 € et 1 199,99 €	4
Entre 1 200 € et 1 499,99 €	5
Entre 1 500 € et 1 799,99 €	6
Entre 1 800 € et 2 299,99 €	7
Entre 2 300 € et 2 699,99 €	8
Entre 2 700 € et +	9

Pour les familles dont l'enfant fréquente ces temps et dont le domicile se situe sur une autre commune que celle de Collégien, le tarif appliqué est celui de la tranche 9 ou est doublé en cas de tarif unique.

Pour les familles dont l'enfant fréquente ces temps et qui ne fournissent pas les documents nécessaires à l'inscription et notamment leur avis d'imposition, le tarif appliqué est celui de la tranche 9.

Textes de références :

- Délibérations 2025/045, 2023/086, 2025/046 et 2025/047
- Règlement intérieur des activités municipales enfants et jeunes de 3 à 17 ans
- Règlement intérieur Restauration scolaire

FACTURATION

En cas de garde alternée, les deux parents ont la possibilité d'avoir une facture individualisée (voir modalités dans le dossier d'inscription). Les tarifs unitaires seront appliqués selon le calendrier de garde et les tarifs forfaitaires seront ramenés à 50% du tarif arrondi au centime supérieur.

REPAS - ACCUEILS - ACCOMPAGNEMENT : Facturation mensuelle à postériori

VACANCES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE : Facturation à postériori

ACTIVITÉS ÉLÉMENTAIRES : facturation trimestrielle en début de trimestre. Possibilité de régler en 3 fois.

ACTIVITÉS JEUNESSE : facturation annuelle. Possibilité de régler en 3 fois (PASS CULTURE)

SORTIES ET VACANCES JEUNESSE - SÉJOURS : facturation à l'inscription.

Règlements auprès du service administratif enfance, en mairie, ou sur le portail famille [Les Parents Services](#)

Possibilité de bénéficier du prélèvement mensuel (sauf activités vacances jeunesse). Pour toute nouvelle adhésion, le formulaire à retourner accompagné d'un RIB est disponible auprès du service administratif enfance

contact.enfance@collegien.fr

• PAUSE MÉRIDIANNE ENFANCE

REPAS ET ACTIVITÉS SUR LE TEMPS DU MIDI

TRANCHES TARIFAIRES	1	2	3	4	5	6	7	8	9
REPAS <i>Tarif unitaire</i>	1,79 €	2,32 €	2,84 €	3,36 €	3,89 €	4,41 €	4,93 €	5,46 €	5,98 €

Pour les familles dont l'enfant fréquente la pause méridienne mais ne bénéficie pas du repas pour des raisons indépendantes de leur volonté (Projet d'Accueil Individualisé (PAI), par exemple), le tarif appliqué est ramené à 50% du tarif de la pause méridienne arrondi au centime supérieur.

• MATERNELLE

PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Tranches tarifaires	Accueil matin	Accueil soir	Centre de loisirs MERCREDI après-midi	Centre de loisirs VACANCES Journée	
	<i>Tarif unitaire</i>	<i>Tarif unitaire</i>	<i>Tarif unitaire</i>	<i>Tarif unitaire*</i>	<i>Tarif unitaire avec PAI</i>
1	0,45 €	1,00 €	1,50 €	4,00 €	3,10 €
2	0,58 €	1,29 €	1,94 €	6,25 €	5,09 €
3	0,71 €	1,58 €	2,37 €	8,50 €	7,08 €
4	0,84 €	1,87 €	2,81 €	10,75 €	9,07 €
5	0,97 €	2,17 €	3,25 €	13,00 €	11,05 €
6	1,11 €	2,46 €	3,68 €	15,25 €	13,04 €
7	1,24 €	2,75 €	4,12 €	17,50 €	15,03 €
8	1,37 €	3,04 €	4,56 €	19,75 €	17,02 €
9	1,50 €	3,33 €	5,00 €	22,00 €	19,01 €

* repas compris

• ÉLÉMENTAIRE

PÉRISCOLAIRE

Tranches tarifaires	Accueil matin	Centre de loisirs MERCREDI après-midi	Activité périscolaire*	Accompagnement + Goûter SOIR	Accompagnement + Goûter MERCREDI
	<i>Tarif unitaire</i>	<i>Tarif trimestriel</i>	<i>Tarif trimestriel</i>	<i>Tarif unitaire</i>	<i>Tarif unitaire</i>
1	0,45 €	18,00 €	8,00 €	0,33 €	0,83 €
2	0,58 €	23,24 €	10,33 €	0,43 €	1,08 €
3	0,71 €	28,49 €	12,66 €	0,53 €	1,32 €
4	0,84 €	33,73 €	14,99 €	0,62 €	1,56 €
5	0,97 €	38,97 €	17,32 €	0,72 €	1,80 €
6	1,11 €	44,21 €	19,65 €	0,82 €	2,05 €
7	1,24 €	49,46 €	21,98 €	0,92 €	2,29 €
8	1,37 €	54,70 €	24,31 €	1,01 €	2,53 €
9	1,50 €	59,94 €	26,64 €	1,11 €	2,78 €

*tarif à multiplier par le nombre d'activité fréquentée (Atelier éducatif - Atelier sportif - Musique - Théâtre - Danse - Sport

Cas particulier :

- L'activité musique est comptée pour 2 activités en formation complète.
- Accueil exceptionnel le mercredi après midi dans la limite de 1 par mois : se référer au tarif MATERNELLE MERCREDI après-midi
- Accueil exceptionnel en soirée (avec accord du responsable enfance exclusivement) : se référer au tarif MATERNELLE Accueil soir

EXTRASCOLAIRE

Tranches tarifaires	Semaine de 4 jours		Semaine de 5 jours		Journée Loisirs	
	1 ACTIVITÉ matin OU après-midi	2 ACTIVITÉS matin ET après-midi	1 ACTIVITÉ matin OU après-midi	2 ACTIVITÉS matin ET après-midi		
	<i>Tarif hebdomadaire</i>	<i>Tarif hebdomadaire</i>	<i>Tarif hebdomadaire</i>	<i>Tarif hebdomadaire</i>	<i>Tarif unitaire*</i>	<i>Tarif unitaire avec PAI</i>
1	6,00 €	12,00 €	7,50 €	15,00 €	4,00 €	3,10 €
2	9,38 €	18,75 €	11,72 €	23,44 €	6,25 €	5,09 €
3	12,75 €	25,50 €	15,94 €	31,88 €	8,50 €	7,08 €
4	16,13 €	32,25 €	20,16 €	40,31 €	10,75 €	9,07 €
5	19,50 €	39,00 €	24,38 €	48,75 €	13,00 €	11,05 €
6	22,88 €	45,75 €	28,59 €	57,19 €	15,25 €	13,04 €
7	26,25 €	52,50 €	32,81 €	65,63 €	17,50 €	15,03 €
8	29,63 €	59,25 €	37,03 €	74,06 €	19,75 €	17,02 €
9	33,00 €	66,00 €	41,25 €	82,50 €	22,00 €	19,01 €

* repas compris

SÉJOURS ENFANCE ET PASSERELLE

Tarif unique pour 5 jours : 120 €

Une aide peut être ponctuellement attribuée par le CCAS. Les demandes sont à faire auprès du service social.

• JEUNESSE

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

TRANCHES TARIFAIRES (TARIF ANNUEL)	1	2	3	4	5	6	7	8	9
PASS 11/17 LOISIRS adhésion au Club	5,00 €	6,46 €	7,91 €	9,37 €	10,83 €	12,28 €	13,74 €	15,19 €	16,65 €
PASS 11/17 CULTURE par activité*	40,00 €	51,65 €	63,30 €	74,95 €	86,60 €	98,25 €	109,90 €	121,55 €	133,20 €

* PASS Loisirs compris

Cas particulier :

- La musique compte pour une ou deux activités :
- Formation complète / Parcours personnalisé = 2 activités
- Ateliers réguliers = 1 activité

VACANCES

La participation demandée aux familles est calculée en fonction du coût réel de l'activité payante (hors transports et personnels, pris en charge en totalité par la commune).

TRANCHES TARIFAIRES	1	2	3	4	5	6	7	8	9
% À LA CHARGE DE LA FAMILLE appliqué au coût réel de l'activité	20%	26%	32%	38%	44%	50%	56%	62%	68%

SÉJOURS JEUNESSE

Tarif unique : **la participation demandée aux familles est de 50% du coût du séjour.**

Une aide peut être ponctuellement attribuée par le CCAS. Les demandes sont à faire auprès du service social.



Retrouvez l'ensemble des informations et actualités du service enfance sur :
www.collegien.fr